

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 12 FÉVRIER 2020
18 HEURES**

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 12 février 2020 à 18h00 au siège du SICOVAD sur convocation de Monsieur Benoît JOURDAIN, Président.

Présents (23) : R. ALEMANI, D. BERNARD, M. BISSON, N. BRAUN, P. CHOSEROT, F. CLAUDON, JP. CLERC, JC. CRAVOISY, C. FERINA, D. GROSJEAN, JF. GUIVARCH, JC. HUMBERT, B. JOURDAIN, A. LAPOIRIE, Y. LECLERC, M. MARTIAL, J. MANGEL, J. MORIN, D. PAGELOT, D. ROBERT, JJ. ROSAYE, B. RUGGERI, J. ROBICHON.

Excusés (12) : D. ANDRES, B. BINAME, C. CHARRIERE, R. CLEMENT, G. EYMANN, B. LAURENT, M. DAVID, J. RICHARD, J. SIMEON, C. THIRIAT, D. VALENTIN, C. VUILLEMARD.

Présents à titre consultatif : M. DUFOUR, A. HUSSON, A. GAYE.

Pouvoirs : 0

Le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.

M. Yvan LECLERC est désigné secrétaire de séance.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 12 février 2020

Il vous est proposé d'accepter le compte rendu de la réunion du comité syndical du 12 décembre 2019, envoyé le 23 décembre 2019.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Subvention couches lavables

Dans la continuité des projets prévention conduits avec succès par le SICOVAD (poules et poulaillers, CAP ou PAS CAP, compostage individuel et partagé, doggybags « bon ici et bon chez vous » ...), les services proposent de développer la promotion des couches lavables auprès des habitants.

Un premier test a été réalisé auprès d'une crèche demandeuse du territoire, sur la commune de Golbey. En 2019, le SICOVAD a également aidé une quinzaine de familles de son territoire en subventionnant l'achat de couches lavables et des demandes nous sont déjà parvenues pour 2020.

Un enfant utilise environ 5000 couches et produit près de 1000 kilos de déchets non valorisables. A l'échelle d'un territoire tel que le SICOVAD, cela représente plusieurs centaines de tonnes !

Ainsi, il est proposé de soutenir les parents qui souhaitent se lancer dans le projet ambitieux et durable de la couche lavable. Cette opération est proposée selon les conditions suivantes :

- Un montant maximum de 100 € pour tout achat d'un kit de couches lavables par un foyer du territoire et limité à une subvention par foyer (sous réserve de l'acceptation du dossier et transmission des factures correspondantes),
- Un dispositif ouvert à 20 foyers pour 2020, après acceptation du dossier de subvention par les services du SICOVAD.

Il est proposé de valider ce dispositif.

André LAPOIRIE : De combien de couches le kit est-il composé ?

Maxime DUFOUR : L'acquisition du kit est libre, nous déduisons seulement le montant de la subvention au montant total du kit sur présentation de la facture.

Martine BISSON : Si les familles optent pour un kit d'un montant inférieur à 100 €, comment cela se passe-t-il ?

Maxime DUFOUR : La subvention totale ne leur est pas versée, nous rembourseront uniquement le montant du kit.

Le Comité syndical valide à l'unanimité cette proposition.

3 – Subvention lombricomposteurs

Dans la continuité des projets prévention conduits avec succès par le SICOVAD, tels que le dossier « couches lavables » qui vient d'être abordé, les services ont testé la dotation en lombricomposteurs en 2019 auprès d'une vingtaine de foyers du territoire.

Ce test, dans lequel les foyers se voyaient remettre gratuitement un lombricomposteur (et les vers qui vont bien évidemment avec) et devaient en retour procéder à la pesée des biodéchets déposés dans l'équipement, s'est avéré concluant et moins problématique dans l'utilisation qu'imaginé.

Compte tenu de ces résultats encourageants et du faible investissement que cela représente pour la collectivité, il est proposé de poursuivre le soutien aux foyers volontaires pour s'engager dans cette démarche vertueuse.

Le lombricomposteur correspond au mode de vie d'une minorité de foyers, mais ceux-ci se révèlent bien souvent comme des pionniers, vecteurs de pratiques environnementales transitoires et engagées, pouvant servir d'exemples mis en valeur par le SICOVAD.

Il est ainsi proposé de soutenir l'acquisition de lombricomposteur, en laissant la liberté aux foyers volontaires de choisir le modèle de leur choix (le SICOVAD pourra néanmoins apporter toute son expertise technique : matière plastique ou bois, 2 ou 3 plateaux, type de déchets acceptés...). Le dispositif est fixé selon les conditions suivantes :

- Un montant maximum de 70 € pour tout achat d'un lombricomposteur (transmission des factures correspondantes),

- Un dispositif ouvert à 50 foyers du SICOVAD pour 2020, après acceptation du dossier de subvention par les services du SICOVAD.

Les vers seront achetés directement par les foyers volontaires. Là encore le SICOVAD a la possibilité de les conseiller.

Jean-Claude CRAVOISY : Le SICOVAD donne t-il des informations aux familles concernant l'endroit où ils peuvent se procurer des vers ?

Benoit JOURDAIN : Oui, le SICOVAD a un rôle de conseil.

Le Comité syndical vote à l'unanimité cette proposition.

4 – Subvention pour l'acquisition d'un poulailler et de deux poules

Suite au succès des opérations « je veux deux poules, des œufs et moins de déchets » conduites par le SICOVAD depuis 2016, il est proposé de renouveler le dispositif pour l'année 2020.

Ce dispositif est bien ancré dans les démarches locales de développement durable, en permettant aux usagers qui le souhaitent de s'équiper d'un poulailler et de plusieurs poules, avec le soutien du SICOVAD. Le montant de la subvention est fixé à 80 €/foyer, dans la limite de 100 familles par an et sous justificatif d'acquisition d'un poulailler. Les poules ne sont pas fournies par le SICOVAD.

Pour mémoire, deux poules permettent de traiter près de 120 kg de biodéchets par an. Soit, sur une durée de vie de 8 ans, plus d'une tonne de déchets traitée et des milliers d'œufs en retour !

Il est proposé de valider la reconduction de ce mode de soutien pour la promotion de la réduction des déchets : subvention maximum de 80€/foyer (sur justificatif d'achat) pour l'acquisition d'un poulailler et de deux poules, dans la limite de 100 foyers du SICOVAD.

Pour information, le SICOVAD souhaite également continuer sur sa lancée 2017/2019 et mettre en place entre 3 et 5 poulaillers collectifs en 2020 (exemples 2017 : maison de retraite de Plombières-les-Bains, crèche à Golbey...).

Le Comité syndical valide à l'unanimité cette proposition.

5 – Maîtrise d'œuvre Razimont

Par délibération en date du 10 juillet 2019 le Comité syndical a décidé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre relatif au réaménagement global du site d'Epinal Razimont.

Cette démarche a donné lieu depuis à deux réunions du jury constitué pour l'occasion, réunions qui se sont déroulées conformément au règlement du concours, à savoir :

- Le 03 octobre 2019 afin de prendre connaissance des 9 dossiers de candidature reçus et de retenir 3 participants qui ont été admis à déposer un projet,
- Le 23 janvier 2020 afin de prendre connaissance des projets reçus de la part des 3 participants, d'effectuer un classement et de décider des suites à donner.

Lors de cette dernière réunion, le jury a décidé de :

- Classer les plis n°2 et 3 : 1ers ex-aequo, d'adresser des questions et des demandes de précisions à chaque candidat et de procéder à deux auditions individuelles le 4 mars 2020 ; Etant entendu qu'à l'issue de cette séance le jury sera en mesure de proposer un lauréat au Comité syndical.
- Classer le pli n°1 : 2ème, de ne pas adresser de questions et de demandes de précisions au candidat correspondant et de ne pas procéder à son audition.

Il est proposé au Comité syndical de valider ce classement et la démarche d'envoi de questions aux deux candidats classés 1ers ex-aequo et d'audition individuelle prévue.

Yvan LECLERC : A ce stade les propositions sont-elles chiffrées ?

Maxime DUFOUR : Non car dans un premier temps le but est de choisir les candidats uniquement par leur technicité. Une fois le lauréat connu, l'enveloppe contenant le chiffrage est ouverte.

André LAPOIRIE : Un budget prévisionnel à tout de même était fixé ?

Benoit JOURDAIN : Oui, il est de 5 000 000 € sur plusieurs années.

Le Comité syndical valide à l'unanimité cette proposition.

6 – Mise à jour tableau des effectifs

Pour faire suite aux dernières évolutions de l'organigramme et des postes du SICOVAD, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

La dernière actualisation date du 9 octobre 2019.

La liste des postes pourvus et non pourvus est actualisée comme suit, avec effet immédiat :

- Création et suppressions de poste liées aux avancements de grade, conformément au tableau ci-après
- Modification du poste de DST (suppression du poste d'ingénieur principal correspondant et mise à profit d'un poste d'ingénieur préexistant jusqu'alors non pourvu)
- Positionnement du nouveau responsable d'exploitation apports volontaires et transport sur un poste d'agent de maîtrise préexistant (laissé non pourvu par l'ancien DST adjoint, devenu DST)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial suite à une radiation des effectifs (fin de disponibilité sans réintégration)

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des contractuels dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DU SICOVAD - PROPOSITION AU 4 FEVRIER 2020 (CS 12/02/2020)

CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	QUOTITE TEMPS DE TRAVAIL	SITUATION ACTUELLE		PROPOSITION POUR EFFET IMMEDIAT		
				EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU / NON POURVU	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU / NON POURVU	COMMENTAIRES
Attaché territorial	Attaché Territorial Principal	A	TC	1	P (1)	1	P (1)	
	Attaché Territorial	A	TC	2	P (2)	2	P (2)	
Ingénieur	Ingénieur Principal	A	TC	2	P (2)	1	P (1)	Suppression d'un poste suite à la réorganisation de la DST
	Ingénieur	A	TC	1	NP (1)	1	P (1)	Poste pourvu suite à la nomination du nouveau DST
Rédacteur	Rédacteur Principal 2ème classe	B	TC	2	P (2)	2	P (2)	
	Rédacteur	B	TC	1	P (1)	1	P (1)	
Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	C	TC	0	0	3	P (3)	Création de 3 postes aux fins d'avancements de grade
	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	C	TC	7	P (6)	5	P (4)	Suppression de 3 postes pour cause d'avancements de grade & Création d'un poste aux fins d'avancement de grade
					NP (1)		NP (1)	Un-e agent-e en disponibilité
	Adjoint administratif territorial	C	TC	4	P (4)	3	P (3)	Suppression d'1 poste pour cause d'avancement de grade
TNC (20h)					1	P (1)	1	P (1)
Technicien	Technicien principal 1ère classe	B	TC	1	P (1)	1	P (1)	
	Technicien principal 2ème classe			1	P (1)	1	P (1)	
	Technicien	B	TC	1	P (1)	1	P (1)	
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	TC	3	P (3)	2	P (2)	Suppression du poste de DST adjoint suite à la réorganisation de la DST
	Agent de maîtrise	C	TC	2	P (2)	3	P (3)	Création d'un poste de responsable d'exploitation AVOT
Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	TC	15	P(15)	25	P(25)	Création de 10 postes aux fins d'avancement de grade
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	TC	47	P (46)	39	P (38)	Suppression de 10 postes pour cause d'avancements de grade & Création de 2 postes aux fins d'avancement de grade
					NP (1)		NP (1)	Un-e agent-e en disponibilité
	TNC (21h30)	1	P (1)	1	P (1)			
Adjoint technique territorial	C	TC	34	P (33) NP (1)	31	P (31) NP (0)	Suppression d'1 poste suite radiation des cadres (fin de disponibilité sans réintégration) Suppression de 2 postes pour cause d'avancement de grade	
Total situation actuelle =				126		124		
(dont non pourvus)				4		2		

Le Comité syndical valide à l'unanimité, la mise à jour du tableau des effectifs.

7 – DOB

Suite à l'application des nouvelles dispositions de la loi NOTRe (article 10) - décret d'application n°206-841 du 24 juin 2016 « le président/maire d'une commune de plus de 3500 habitants a l'obligation de présenter au conseil syndical/municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), faisant état notamment des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et de la gestion de la dette ».

Le Président assure la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2020 joint à la convocation.

Un débat s'ouvre à l'issue de la présentation des orientations 2021 :

Le SICOVAD est aujourd'hui confronté à de forts enjeux sur les recyclables, avec des incertitudes importantes sur le contrat CITEO qui ne pouvaient pas être anticipées. Le budget primitif 2020 appelle donc à la plus grande vigilance et doit être construit sur un *statu quo*, dont l'équilibre est fragile.

En 2018, l'épargne nette du SICOVAD a été fortement impactée par les effets du contrat CITEO. Dès 2019, des efforts substantiels des services, de bonnes performances de tonnages et le travail à l'échelle départementale, ont permis de dégager une épargne nette de 218 000 €. Malgré un contexte compliqué, le budget 2020 s'inscrit dans cette dynamique d'équilibre et d'effort afin de présenter une épargne nette de 18 000 € (avec un nouvel emprunt pris en compte).

Si le SICOVAD dispose actuellement des crédits nécessaires pour financer les investissements prévus, il n'en reste pas moins impératif de rester vigilant et de pouvoir rapidement reconstituer un niveau d'épargne satisfaisant pour mener à bien nos futurs projets.

Cet objectif ne pourrait alors être atteint qu'en engageant une hausse de la fiscalité, une diminution des services en place ou une combinaison de ces deux propositions.

Dans un premier temps, il appartiendra alors aux élus du Comité syndical de donner les moyens de préparer les chantiers à venir. En mesures rapides et simples, pour mise en place dès 2021, plusieurs pistes ont été dégagées par les services du SICOVAD, pouvant servir de premiers éléments de discussion dans les prochains budgets 2021-2026, avec une estimation primitive des masses financières dégagées :

- Suppression de la collecte déchets verts PAP Epinal	20 000 €
- Suppression de la collecte encombrants	20 000 €
- Suppression des collectes cartons ACTIONS/ABRI	30 000 €
- Non reconduction convention déchèterie Le Syndicat (habitants Saint-Amé)	62 000 €
- Fermeture de la déchèterie d'Eloyes	15 000 €
- Suppression du « bon » gratuit pour le compost	30 000 €
- ...	

En complément de ces mesures rapides d'économies, une seconde étape, tout au long du mandat, consistera à imaginer des projets afin de dégager des marges financières plus ambitieuses. Là encore, les services ont pu mettre en avant quelques premières pistes :

Axe « Structuration de la compétence déchets » :

- Sortie partielle du SICOVAD sur la partie communication/prévention EVODIA
- Mutualisation des moyens entre EVODIA et SICOVAD
- Fusion des deux structures
- Rapprochement avec d'autres territoires de collecte
- ...

Axe « Evolutions techniques » :

- Porte-à-porte :
 - o Conteneurisation du flux emballages
 - o Passage toutes les deux semaines sur le flux emballages (hors centres-villes)
 - o Passage toutes les deux semaines sur le flux OMR (hors centres-villes)
 - o Test en apport volontaire tous flux / évolution de la fiscalité
 - o Transfert de la collecte des biodéchets des professionnels au secteur privé
- Apport volontaire :
 - o Renouvellement total du parc de PAV verre sur le mandat
 - o Instauration d'un planning trimestriel de lavage des PAV verre
 - o Programme d'accompagnement de la collecte enterrée en OMR/Tri/Verre
- Déchèteries et plateforme compostage :
 - o Homogénéisation des horaires des déchèteries
 - o Mise en place d'un contrôle d'accès / refus des professionnels en déchèteries
 - o Création d'une déchèterie professionnelle
 - o Projet matériauuthèque/bricothèque/recyclerie
 - o Développement des produits et compétences de la plateforme
- ...

Axe « Fiscalité et tarification » :

- Suppression des exonérations de TEOM
- Suppression des abattements de TEOM sur les contrats RS
- Suppression/modulation du plafonnement
- Suppression du zonage et/ou alignement des taux
- Alignement des tarifs SICOVAD sur tarifs SOVODEB
- Revalorisation de la RS au réel
- Démarchage RS pour les professionnels non conteneurisés
- Augmentation des tarifs
- Augmentation taux TEOM
- ...

Axe « Communication, sensibilisation et prévention »

- Création d'un réseau de citoyens pionniers bénévoles : 50 ans du SICOVAD / 50 citoyens engagés pour les déchets
- Poursuite de l'implantation de COMPOST CABANA
- Facturation des interventions en écoles

- Facturation au réel des composteurs
- Campagne « bons/mauvais élèves » du tri
- Mise en valeur du personnel, mobilité, formations et cohérence des parcours professionnels
- ...

1) Concernant la non reconduction de la convention avec la déchèterie de Le Syndicat :

Dominique ROBERT : Si la convention liant les deux collectivités venait à disparaître, les habitants de Saint-Amé qui effectuent actuellement 5km aller-retour pour aller à la déchèterie de Le Syndicat devront en faire 20 de plus pour se rendre à celle de Saint-Nabord.

Benoit JOURDAIN : Il s'agit là d'une convention qui permet aux habitants de Saint-Amé d'apporter leurs déchets à la déchèterie de Le Syndicat. Ce genre de décision serait à prendre dans les années à venir car cela permettrait de faire une économie de 62 000 €. Il s'agit d'une grosse dépense pour peu d'habitant.

Dominique ROBERT : Une piste est à envisager pour les années à venir. Sur Saint-Amé une déchèterie existe toujours où il serait possible d'y placer des containers afin que les usagers puissent y mettre leurs déchets verts.

Benoit JOURDAIN : Nous nous sommes toujours refusés la collecte des déchets verts en porte à porte ou à la pose de bornes hors déchèterie par souci de qualité et de contrôle des matières déposés.

2) Concernant les liens entre le SICOVAD et EVODIA :

Benoit JOURDAIN exprime un souhait en tant que Président du SICOVAD et d'EVODIA. Il s'agirait d'une mutualisation des services avec d'autres collectivités du département, dans le cadre d'une structure commune qui relèverait à la fois d'EVODIA et du SICOVAD, par exemple, amener la régie de collecte du SICOVAD au sein d'une SPL qui associerait EVODIA, le SICOVAD et d'autres collectivités du département. Ou encore une mutualisation des transits, des fonctions de communication / prévention et des services administratifs.

En terme de structuration politique il s'agit là d'un thème sensible mais il peut être intéressant de voir ce type de sujet en début de mandat.

Benoit JOURDAIN insiste sur le fait que l'objectif n'est pas une fusion des deux structures ou qu'EVODIA reprenne la compétence collecte compte tenu des différents modes de tarification.

3) Concernant la fiscalité :

Jean-Claude CRAVOISY concernant la TEOM : Je m'aperçois que les personnes seules qui résident dans une maison génèrent des ordures ménagères beaucoup moins importantes qu'une famille de 4 personnes mais paient la même chose. Ne serait-il pas plus judicieux de trouver un moyen qui permettrait de moduler cette taxe en fonction du nombre de personne par ménage ?

Benoit JOURDAIN : Aujourd'hui, la loi nous permet uniquement la taxe ou la redevance. Nous avons utilisé tout ce que la taxe nous permet comme modulation c'est-à-dire, le zonage et le plafonnement.

Si nous mettons en place la redevance pour tous, c'est un autre mode de gestion avec la création d'un service recouvrement et gestion des impayés.

Si la taxe nous permettait d'avoir des critères de composition du ménage, cette solution pourrait être envisagée.

Nous avons été au maximum de ce que la loi permet en matière d'évolution de la TEOM.

4) Concernant l'ajout d'une collecte supplémentaire en centre-ville d'Epinal :

Une proposition a été faite d'augmenter les services mais cela implique un coût supplémentaire : 580 000 € par an.

Le Comité syndical prend acte à l'unanimité de la tenue du DOB 2020 du SICOVAD.

Pour information, le prochain Comité syndical pour le vote du Budget 2020 se déroulera le **mardi 3 mars 2020 à 16 heures** au SICOVAD (salle de réunion du 1^{er} étage).

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h00.

